MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

CERFA
N° 14734 * 04

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

# Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.**
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien**

**Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas**

Date de réception : 23-12-2025
Dossier complet le : 05-01-2026
N° d'enregistrement : 011141/KK P

## 1 Intitulé du projet

CREATION DE PLACES DE PARKING POUR VEHICULES LEGERS (107 places + stationnement 2 roues: 36m²) AVEC PROJET D'OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES,

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination: ECOGERS

Raison sociale: ECOGERS

N° SIRET: 98293538900014

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: FARBOS

Prénom(s): Jean-Jacques

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

## 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|---|---|
| 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A | |

### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

## 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'amenagement prevoit la realisation d'un parking reserve au stationnement de vehicules legers, avec une capacite de 107 places + stationnement 2 roues 36m² Les sols actuels ne seront pas modifies : les espaces enherbes seront preserves, les revetement des chemins d'acces existants en enrobe et stabilises seront conserves. Aucun revetement impermeable n'est prevu Les ombrieres seront installees sur poteaux, sans terrassement ni modification du terrain naturel existant, qui restera enherbe Le projet s'organisera par rapport au terrain naturel qui restera inchange : aucun travaux de terrassement n'est prevu (hormis les fouilles pour les fondations des poteaux des ombrieres), Le projet n'entraine aucune impermeabilisation des sols ni creation de voirie, et s'inscrit dans une demarche de valorisation du site par la production d'energie renouvelable tout en conservant l'aspect naturel du terrain.

### 4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de repondre aux besoins de stationnement lors des courses automobiles du circuit de Nogaro (usage restrictif uniquement pour les jours de courses), tout en ameliorant les conditions d'accueil des usagers et la securite. Il vise a organiser le stationnement sur une surface dediee afin d'eviter le stationnement diffus sur les espaces environnants. Le projet integre des ombrieres, contribuant ainsi au confort des usagers Il s'appuie sur le maintien du terrain enherbe existant, sans creation de surfaces impermeabilisees, afin de limiter l'artificialisation des sols et de preserver leur fonctionnement naturel. Le projet s'inscrit dans une demarche de sobriete fonciere et de reduction des impacts environnementaux.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Duree du chantier: 3 a 4 mois Les impacts potentiels sont limites, temporaires et localises. La phase travaux consiste en des amenagements legers realises sur le terrain existant. Les interventions comprennent le balisage et le tracage des emplacements de stationnement, ainsi que l'implantation d'ombrieres. Ces ombrieres reposent sur des fondations ponctuelles, sans creation de dalle ou de plateforme beton continue. Aucun terrassement ni decapage generalise des sols n'est prevu. Les travaux sont realises de maniere a limiter le compactage des sols et a preserver leur permeabilite. Les zones non concernees par les interventions sont protegees pendant la duree du chantier. Les travaux sont de duree limitee et generent des nuisances temporaires (bruit, circulation d'engins) limitees au strict necessaire. Les ecoulements naturels des eaux pluviales sont maintenus pendant et apres le chantier. L'ensemble des amenagements est concu dans une logique de sobriete et de reversibilite. Afin de limiter les incidences du projet sur l'environnement, les mesures suivantes sont prevues : - organisation du chantier sur une duree limitee et aux horaires reglementaires afin de reduire les nuisances sonores ; - gestion maitrisee des deblais et des materiaux ; - mise en place d'une gestion adaptee des eaux pluviales permettant l'infiltration sur site ; - absence d'eclairage nocturne excessif afin de limiter les nuisances lumineuses ; - conservation des elements existants du site

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le projet correspond a l'utilisation du parking sur terrain enherbe, sans impermeabilisation des sols. Les ombrieres contribuent a l'amelioration du confort thermique des usagers et, le cas echeant, a la production d'energie renouvelable. Le stationnement reste en exterieur, sans creation de batiments fermes ni d'occupation humaine permanente. La gestion des eaux pluviales est realisee sur site, sans aggravation du ruissellement. Le projet n'entraine pas d'impact notable sur les milieux naturels, la faune ou la flore, ni sur les continuites ecologiques. Le demantelement des ombrieres et des equipements associes permet un retour du site a son etat initial de terrain enherbe, sans impacts durables sur les sols. Le projet presente ainsi un caractere reversible. Au regard de ces elements, les impacts environnementaux du projet sont consideres comme faibles et non significatifs.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'amenager valant autorisation de construire- Autorisation Direction generale de l'Aviation Civile-Porter a connaissance (note technique) justifiant de l'absence d'impact sur la gestion des EP: en phase discussion avec la DDT

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|---|---|
| Surface du parking Nombre de places Type de revetement- Emprise au sol Ombrieres (fondations par pieux ponctuels)- Hauteur maximum des ombrieres | (3606, m²) (107 , places) (terrain enherbe permeable, U) (3301,30, m²) (+6.55, m/TN) |

## 4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune d'implantation**

Numéro : Voie : Rue Nolibo

Lieu-dit :

Localité : Rue Nolibo 32110 Nogaro

Code postal : 32110 BP : Cedex :

**Coordonées géographiques**[1]

Long. : 0°2'21"O Lat. : 43°45'57"N

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement**

**Point de départ :** Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

**Point de d'arrivée :** Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

**Communes traversées :**

**Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :**

PLU- ZONE UX

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|---|---|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | ☐ | ☑ | |
| En zone de montagne ? | ☐ | ☑ | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | ☐ | ☑ | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | ☐ | ☑ | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | ☐ | ☑ | |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|---|---|---|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | ☐ | ☑ | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | ☐ | ☑ | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | ☐ | ☑ | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | ☑ | ☐ | PLAN DE PRENVENTION DES RISQUES RETRAIT ET GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX Risque faible sur le site |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | ☑ | ☐ | PRESCRIT |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | ☑ | ☐ | arrete prefectoral portant sur la lutte contre les termites |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | ☑ | ☐ | Zone de repartition des eaux sur le bassin Adour-Garonne |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | ☐ | ☑ | |
| Dans un site inscrit ? | ☐ | ☑ | |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|---|---|---|
| D'un site Natura 2000 ? | ☐ | ☑ | |
| D'un site classé ? | ☐ | ☑ | |

# 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

**Veuillez compléter le tableau suivant :**

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | ☐ | ☑ | |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | ☐ | ☑ | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | ☐ | ☑ | Seulement des travaux de fouilles pour la realisation des fondations ponctuelles des ombrieres |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | ☐ | ☑ | |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | ☐ | ☑ | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| **Ressources** | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | ☑ | ☐ | |
| **Milieu naturel** | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | ☐ | ☑ | |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | ☐ | ☑ | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | ☐ | ☑ | |
| **Risques** | Est-il concerné par des risques technologiques ? | ☐ | ☑ | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | ☑ | ☐ | Le PPRGA est a prendre en compte Une etude de sol a ete realisee, le projet la prend en compte |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | ☐ | ☑ | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | ☐ | ☑ | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | ☑ | ☐ | Le projet n'entraine pas d'augmentation significative du trafic. Son usage reste restrictif, car le parking sera accessible uniquement pour les jours de courses au circuit automobile Les deplacements generes sont ponctuels et limites a la duree des evenements, sans impact significatif sur le trafic hors ces periodes. |
| | Est-il source de bruit ? | ☐ | ☑ | Le parking sera utilise uniquement lors des courses automobiles, generant un bruit ponctuel et limite aux periodes d'evenements. Aucun bruit supplementaire n'est genere hors ces periodes |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | ☐ | ☑ | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | ☐ | ☑ | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | ☐ | ☑ | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | ☐ | ☑ | |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | ☐ | ☑ | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | ☐ | ☑ | |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | ☐ | ☑ | |
| Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | ☐ | ☑ | |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? | ☐ | ☑ | |
| | Si oui, dans quel milieu ? | ☐ | ☐ | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | ☐ | ☑ | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | ☐ | ☑ | |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | ☐ | ☑ | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | ☐ | ☑ | |

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet est concu pour s'adapter au terrain naturel, sans terrassements ni modification de la topographie existante, limitant ainsi tout impact sur les sols et la vegetation (seulement la realisation des fondations necessaires aux ombrieres) 1. Organisation et limitation du chantier -Travaux planifies aux horaires reglementaires pour reduire les nuisances sonores . -Limitation de l'emprise du chantier aux surfaces strictement necessaires. -Gestion optimisee des engins et circulation sur site pour limiter la poussiere et les emissions locales. 2. Gestion des eaux pluviales et sols: -Revetement permeable des sols existant, -Preservation des sols existants et limitation des terrassements aux zones strictement necessaires. 3. Preservation de l'environnement et de la biodiversite -Aucun defrichement n'est prevu -Conservation des arbres et elements paysagers existants 4. Mesures liees aux ombrieres: Structures ouvertes sans parois, minimisant l'impact visuel et la perturbation de la faune locale. Option photovoltaique : production d'energie renouvelable, reduisant l'empreinte carbone globale. 5. Suivi et duree: Les mesures seront mises en oeuvre pendant toute la duree du chantier. Apres achevement des travaux, aucun impact residuel notable n'est attendu sur l'environnement ou la sante humaine.

# 7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans le cadre de la procedure d'examen au cas par cas prevue aux articles R.122-2 du Code de l'environnement, le porteur du projet sollicite une dispense de realisation d'une evaluation environnementale. Au regard des caracteristiques du projet (amenagement d'un parking ouvert de 107 places avec ombrieres sur une surface d'environ 3301 m²), de sa localisation dans un secteur deja anthropise, et de l'absence d'incidences notables sur l'environnement, les impacts potentiels sont juges faibles et non significatifs. Le projet est situe en dehors de tout site naturel protege ou reglemente et ne porte pas atteinte aux milieux naturels sensibles. Les mesures prevues permettent d'eviter ou de reduire les nuisances temporaires liees a la phase chantier. En consequence, le projet ne justifie pas la realisation d'une evaluation environnementale.

# 8 Annexes

## 8.1 Annexes obligatoires

| | Objet | |
|---|---|---|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**. | ☐ |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | ☐ |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | ☐ |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | ☐ |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | ☐ |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | ☐ |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | ☐ |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| | Objet | |
|---|---|---|
| 1 | | ☐ |
| 2 | | ☐ |
| 3 | | ☐ |
| 4 | | ☐ |
| 5 | | ☐ |

# 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom FARBOS

Prénom Jean-Jacques

Qualité du signataire representant de Ecogers

À NOGARO

Fait le 23-12-2025

Signature du (des) demandeur(s)